



Newsletter septembre 2022

# Tout renchérit !

**Un mot est soudain sur toutes les lèvres : l'inflation. Ces derniers mois, les prix des biens de consommation et des sources d'énergie se sont envolés dans le monde entier. En Suisse, le niveau général des prix a augmenté de 3,5% en un an. Partout, les gouvernements, les parlements et les banques nationales s'efforcent de contrer cette tendance avec toutes les mesures possibles.**

Comparée à l'étranger, l'inflation est plutôt modeste dans notre pays. En Allemagne et aux États-Unis, les prix ont augmenté de 8% ou plus durant la même période, en Grande-Bretagne de 10%. Cela s'explique par la hausse exorbitante des prix du gaz, du pétrole et de l'électricité, mais aussi par des problèmes d'approvisionnement pour les produits les plus divers. Alors que les problèmes de la chaîne d'approvisionnement peuvent être attribués en premier lieu aux mesures drastiques prises contre la

pandémie de Covid en Chine, l'augmentation des prix de l'énergie est la conséquence de la politique de sanctions liée au conflit ukrainien. Comme si ces deux points chauds ne suffisaient pas, les caprices de la météo, conséquence du changement climatique, et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans de nombreux secteurs ont encore aggravé les problèmes.

À des degrés divers, nous sommes tous touchés par les hausses de prix, certes encore à peine perceptibles pour certains, mais déjà existentielles pour d'autres. Par exemple, notre famille à Buchs (AG) ne paiera l'année prochaine que 28% de plus pour l'électricité, alors que mes parents à Murgenthal (AG) devront faire face à une augmentation de 233% du prix du courant. Lorsqu'il faut tout à coup débours 1500 francs au lieu de 1000 pour l'électricité, c'est douloureux, surtout si le revenu ou la rente de vieillesse n'augmentent pas dans la même mesure.

→

En tant que caisse de pension, nous ressentons également l'inflation. D'un côté, les coûts des projets de construction en cours ou prévus, comme celui du «Kloster Fahr» ou le nouveau projet Schönegg à Adelboden (voir article dans cette newsletter), augmentent. La limitation de la disponibilité des matériaux étant limitée, les travaux sont plus chers ou retardés. D'un autre côté, l'inflation nous touche indirectement. Comme les banques nationales tentent de lutter contre l'inflation en augmentant les taux directeurs, le niveau des intérêts augmente. Il devient à nouveau intéressant de détenir davantage de liquidités, tandis que l'attrait des obligations et des placements immobiliers diminue. Par conséquent, ces types d'investissements perdent de la valeur.

Les pensions versées à nos bénéficiaires de rentes de vieillesse, de partenaire et AI deviendront probablement plus lourdes à partir de 2023, car il faut s'attendre à ce que les taux de rente soient adaptés au renchérissement. Il s'agit ainsi d'éviter que le pouvoir d'achat des personnes concernées ne diminue pas, ou du moins pas trop.

Si tout devient plus cher, autrement dit, si un franc investi permet d'acheter moins qu'il y a un an, et que, parallèlement, les incertitudes liées à la guerre, aux pandémies et au changement climatique augmentent, l'envie d'acheter des consommateurs et consommatrices en pâtit. On préfère épargner pour des temps meilleurs plutôt que d'investir dans un environnement incertain, ce qui entraîne à son tour des répercussions négatives sur l'économie. Le risque de récession augmente et les cours des actions baissent en conséquence sur les marchés boursiers.

C'est une évidence : la situation économique actuelle est loin d'être rose. Comment PROSPERITA doit-elle réagir de manière appropriée ? Tout d'abord, il faut rappeler que les caisses de pension pensent en termes de décennies et non de mois ou de semaines. À court terme, il faut résister aux crises et, si possible, compenser les fluctuations par des réserves. Dieu merci, malgré une performance négative d'environ 10 %, nous sommes encore en bonne santé avec un taux de couverture estimé à 104 %. À moyen terme, nous restons fidèles à notre stratégie et espérons une reprise prochaine des marchés. À long terme, nous investissons dans des placements prometteurs, compréhensibles et durables, avec des sources de revenus aussi stables que possible, qui nous permettent de faire face à nos obligations en matière de rentes.

Dans cette situation économique incertaine et difficile, je vous souhaite beaucoup de sagesse et de clairvoyance pour vos décisions professionnelles, une grande dose de sérénité et la bénédiction de Dieu pour votre travail.



**Joel Blunier**  
directeur

## PROSPERITA veut mieux informer les commissions de prévoyance

À l'avenir, PROSPERITA souhaite fournir davantage d'informations actuelles aux membres des commissions de prévoyance afin qu'ils puissent remplir leur mission comme il se doit. Nous avons toutefois constaté que seule une partie de nos affiliations nous ont informé des personnes qui sont membres de la commission de prévoyance. Afin de nous mettre à jour et de pouvoir saisir les données actuelles dans notre

système, vous recevez avec cette newsletter un formulaire indiquant la composition de votre commission de prévoyance selon les informations actuellement dans notre système. Nous vous prions d'actualiser ou de compléter vos données et de nous renvoyer le formulaire au moyen de l'enveloppe-réponse ci-jointe. Merci pour votre collaboration !



# PROSPERITA investit dans un projet de construction à Adelboden

**Après deux ans de négociations et de travaux préparatoires, PROSPERITA a signé fin septembre le contrat de vente de l'ancien hôtel Schönegg, situé à l'entrée d'Adelboden.**

PROSPERITA a conclu à son siège de Berne un contrat de vente et d'entreprise avec l'entrepreneur général Schönegg AG pour la construction du nouveau centre Schönegg à Adelboden (BE). Il s'agit du plus gros investissement individuel de la fondation depuis sa création. La démolition du bâtiment marquant à l'entrée de la station d'Adelboden et la construction d'un nouveau complexe à sa place coûteront environ 28 millions de francs et seront achevés fin 2024/début 2025. L'immeuble ne sera pas un bien immobilier résidentiel classique, mais se positionnera dans le domaine du commerce de détail, de l'artisanat et de l'hôtellerie. Des contrats de location de longue durée ont pu être conclus avec deux locataires clés : la Coop, d'une part, qui va transférer son magasin de village au Schönegg et, d'autre part, la société Schönberg Apartments AG, nouvellement créée, qui exploitera 38 appartements dits de service, c'est-à-dire des appartements de vacances avec des services centralisés. Enfin, trois petits locaux commerciaux ainsi que des places de stationnement dans le grand parking souterrain sont encore disponibles à la location.

PROSPERITA investit dans l'immobilier par conviction. D'une part, elle le fait indirectement par le biais de fondations de placement qui, de leur côté, sont investies dans un vaste portefeuille d'immeubles. D'autre part, elle acquiert

ses propres biens immobiliers, les transformant ou les construisant entièrement. Les placements immobiliers présentent deux avantages par rapport aux autres catégories : les loyers perçus permettent de générer un revenu dont la caisse de pension a besoin pour payer les rentes. Par ailleurs, les immeubles sont pour les personnes assurées la preuve visible et tangible du placement sûr de leurs fonds de prévoyance. Le portefeuille de PROSPERITA comprend aujourd'hui cinq immeubles résidentiels : ils sont situés à Aarberg (BE), Möriken-Wildegg (AG), Oberkulm (AG), Olten (SO) et Winterthur (ZH). Un autre projet est en cours de construction au Kloster Fahr.

Avec le projet Schönegg, PROSPERITA concrétise ses efforts pour générer une plus-value sociale et sociétale avec ses placements immobiliers et pour promouvoir la cohabitation dans des structures villageoises.



▲ Les parties contractantes de la Schönegg AG, de la Schönegg Apartments AG ainsi que de PROSPERITA : le directeur Joel Blunier (1er depuis la gauche), le vice-président du conseil de fondation Thomas Perren (3e depuis la gauche) et le président du conseil de fondation Peter Augsburger (5e depuis la gauche).

▼ Visualisation du projet de nouveau bâtiment



## Notre communication se numérise davantage

Avec son portail des entreprises, PROSPERITA offre à tous les employeurs affiliés la possibilité d'effectuer en ligne leurs mutations de personnel et leurs simulations de salaires de manière simple et efficace. Avez-vous déjà essayé ce portail ? Si vous ne disposez pas encore d'un login, n'hésitez pas à vous adresser à notre administration. Dans le portail des entreprises, vous disposez à tout moment d'une liste de l'effectif de votre personnel mise à jour quotidiennement et affichant aussi les déductions salariales. À la fin de l'année, notre administration vous demandera d'annoncer les mutations salariales pour l'année 2022 ainsi que les salaires prévus pour l'année suivante directement sur le portail des entreprises. Comme les nouvelles déductions salariales peuvent être consultées sur le portail des entreprises, nous renonçons à envoyer une liste de ces déductions par courrier à tous les employeurs pour la nouvelle année. Si vous souhaitez néanmoins la recevoir par courrier ou par e-mail, n'hésitez pas à contacter notre administration à partir de la mi-janvier 2023 à l'adresse [admin@prosperita.ch](mailto:admin@prosperita.ch).

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait qu'à l'avenir, le certificat de prévoyance classique ne sera plus envoyé par la poste à toutes les personnes assurées en début d'année. Dans l'application pour les assurés, ces informations peuvent être consultées non seulement une fois par an, mais aussi actualisées en permanence. De plus, cette application offre à nos assurés d'autres avantages comme un calculateur de rachat, des informations sur la LPP ou des outils de simulation.

En milieu d'année, nous enverrons désormais par la poste un petit rapport annuel personnalisé. Il s'agit en fait du rapport annuel succinct envoyé jusqu'à présent, enrichi des données personnelles de prévoyance au 30 juin. Avec ce nouveau moyen de communication, PROSPERITA informe une fois par an toutes les personnes assurées par voie postale sur leurs prestations de prévoyance et leur avoir de vieillesse épargné ainsi que sur la marche des affaires, l'organisation et les adaptations réglementaires de la fondation. Au-delà, PROSPERITA communiquera avec ses assurés principalement par voie numérique.

## Un nouveau formulaire et trois nouvelles notices

PROSPERITA a mis en ligne sur [www.prosperita.ch](http://www.prosperita.ch) trois nouvelles notices sur des sujets d'actualité. Nous espérons ainsi clarifier d'emblée des questions qui reviennent régulièrement : la procédure qui est déclenchée lorsqu'un(e) collaborateur(trice) tombe malade ou est victime d'un accident et ne peut plus travailler est très compliquée et longue. Souvent, il faut beaucoup de temps pour que l'employeur soit libéré des cotisations pour les personnes concernées en raison d'une incapacité de travail. C'est pourquoi PROSPERITA montre dans une nouvelle notice comment se déroule une telle procédure.

De 2023 à 2025, PROSPERITA prévoit une baisse progressive du taux de conversion. Il s'avère que de nombreuses questions de détail en découlent. Nous répondons aux plus fréquentes dans une autre notice sur le thème « Baisse du taux de conversion 2023–2025 ».

Le formulaire Modification de la clause de bénéficiaires du capital-décès et la notice correspondante s'adressent aux personnes assurées. Si une personne décède avant la retraite et que le capital-vieillesse disponible n'est pas entièrement utilisé pour le financement des prestations pour survivants, un capital décès est versé. Dans certaines conditions, les assurés peuvent désigner avant leur décès la personne qui recevra ce capital-décès. Dans ce cas, le formulaire et la notice sur la modification de bénéficiaire entrent en jeu.

Tous les formulaires et notices peuvent être téléchargés sous [www.prosperita.ch](http://www.prosperita.ch)  
> Service > Formulaires et notices

# Le contexte des placements reste tendu

**Jusqu'à présent, l'année en cours n'a pas renoué avec les succès de 2021, très réjouissante au niveau des placements. Les défis conjoncturels et géopolitiques actuels pèsent trop lourds et génèrent une grande incertitude sur les marchés financiers et des rendements négatifs corollaires. Une politique de placement réfléchie et orientée sur le long terme est d'autant plus importante.**

Après un premier semestre négatif, l'été a apporté une détente temporaire sur les marchés financiers. En juillet et jusqu'à la mi-août environ, les cours des principaux marchés d'obligations et d'actions sont repartis nettement à la hausse. Cette reprise a été alimentée par l'espoir du marché de voir la politique monétaire mondiale moins freiner la conjoncture. Mais cet espoir a été anéanti par la conférence annuelle des banques centrales qui s'est tenue à Jackson Hole, dans l'État du Wyoming. Les autorités monétaires, en particulier la Réserve fédérale américaine (Fed), ont réaffirmé leur détermination à maintenir leur politique monétaire restrictive jusqu'à ce que le taux d'inflation revienne à son niveau cible. La Banque centrale européenne (BCE), réputée hésitante, suit désormais la même voie et a décidé récemment la plus grande hausse de taux de son histoire.

#### **Le freinage de la politique monétaire laisse des traces**

Après la brève reprise de l'été, la détermination des principales banques centrales du monde à lutter contre une inflation obstinément élevée, même au prix de coupes dans la conjoncture et les budgets, ainsi que la guerre persistante

en Ukraine et la menace de crise énergétique en Europe continuent de peser lourdement sur les marchés financiers. Depuis le début de cette année, l'indice mondial des actions (hors CH) a perdu 11,84 % (en CHF) au 31.8.2022 et le marché suisse des actions (SPI) 14,84 %. La performance globale du marché des obligations suisses présentant une bonne solvabilité est de - 9,82 % et celle des obligations mondiales en devises étrangères et des obligations des pays émergents, avec couverture de change, de - 10,48 % et - 19,98 %. L'évolution actuelle du marché a également entraîné un rendement annuel négatif de - 8,27 % sur notre capital investi (pool 1, au 31.08.2022) et pèse de manière générale sur la fortune de prévoyance suisse. Les baromètres sectoriels, tels que l'indice UBS pour les caisses de pension avec un capital investi de 300 millions à 1 milliard, affichent un rendement annuel de - 7,91 % à fin août 2022.

#### **Rester fidèle à la stratégie**

Dans le contexte actuel, la marge de fluctuation devrait rester élevée dans toutes les catégories de placement. Après plusieurs années de placement en partie très positives, il faut s'y habituer et relever le défi. En tant que caisse de pension, nous suivons en permanence les évolutions actuelles, mais nous disposons également d'un horizon de placement à très long terme, ce qui nous permet de nous en tenir de manière disciplinée à notre stratégie de placement diversifiée. À l'inverse, les réactions hâtives dictées par l'humeur du moment seraient plutôt préjudiciables au succès des placements à long terme.

## Introduction de la classe de « Placements non cotés en Suisse »

Au 1.1.2022, le législateur a introduit une nouvelle classe d'investissements, les « Placements non cotés en Suisse ». Il s'agit de créances sur des débiteurs suisses (Private Debt) ou de participations dans des entreprises suisses (Private Equity) qui ne sont pas cotées en bourse. PROSPERITA a décidé d'introduire également cette catégorie de placement, notamment parce qu'avec le fonds RENAISSANCE Evergreen, il existait déjà un investissement dans

le private equity suisse qui pouvait désormais être attribué à la nouvelle catégorie de placement. Par conséquent, le règlement des investissements a dû être adapté sur ce point. Parallèlement, un quota stratégique de 2 % a été introduit dans la stratégie de placement du POOL 1 pour les placements non cotés en Suisse. En contrepartie, les placements dans l'immobilier et les infrastructures ont été réduits d'un point de pourcentage chacun.



## Changement au Conseil de fondation

**L'assemblée des délégués de PROSPERITA s'est tenue cette année à Hasle près de Berthoud. Le « Kalchofen », à l'origine une ancienne auberge de l'Emmental située directement près de la gare de Hasle-Rüegsau, aujourd'hui dédié aux événements, a constitué le cadre et l'offre culinaire nécessaire.**

Le point le plus important de l'ordre du jour était l'élection d'un nouveau membre du Conseil de fondation, rendue nécessaire par la démission de David Schneider, président de la fondation SalZH à Winterthour et membre du Conseil de fondation de PROSPERITA depuis 2011. Durant toutes ces années, la direction de PROSPERITA avait appris à le connaître comme quelqu'un qui apportait des solutions non conventionnelles lors des séances. Lors des adieux, Peter Augsburger, président du Conseil de fondation, a affirmé : « David n'est pas un gratte-papier. »

Pour lui succéder, les délégués ont élu à l'unanimité Markus Widmer, proposé par le Conseil de fondation. Âgé de 57 ans, il est membre de la direction de Diartis AG à Lenzbourg, où il est responsable des RH, des finances et du controlling ainsi que des corporate services. Il a fait carrière dans différentes banques suisses. Après son élection au Conseil de fondation, il siègera également à la commission de placement. Son mandat durera jusqu'en 2023, date à laquelle auront lieu les prochaines élections de renouvellement complet du Conseil de fondation.



▲ Le cabarettiste Bänz Friedli fait rire là où normalement on fronce les sourcils.



La suite de l'assemblée des délégués a permis aux quelque 65 délégués et invités de s'informer sur des thèmes techniques en rapport avec la prévoyance professionnelle. Erik Gunnervall, responsable du suivi de la clientèle suisse chez Partners Group AG, a expliqué en quoi consiste la catégorie de placement « Private Equity » ; Manuel Ferreira, responsable de la stratégie d'investissement et de la macroéconomie à la Banque cantonale de Zurich, a interprété dans son exposé les premiers signes de la « nouvelle ère d'inflation » qui s'annonçait.

Avant l'assemblée des délégués, les participants ont suivi une visite du « Kalchofen » et découvert les domaines d'activité de ce client de PROSPERITA. Cet établissement ne comprend pas seulement un restaurant, des salles de réunion et un hôtel. Il abrite également une fiduciaire, un département de services médias et une crèche. Le dimanche, les cultes de la « Hope & Life Church » y ont également lieu.

▼ Le président du Conseil de fondation Peter Augsburger (à g.) prend congé de David Schneider, membre du Conseil de fondation depuis de nombreuses années.



▲ Markus Widmer (à d.), candidat au Conseil de fondation, répond aux questions du directeur Joel Blunier.

▲ Lorenz Imfeld, le nouveau responsable en la matière chez PROSPERITA, fait le point sur la situation des placements de PROSPERITA.

# Bienvenue à...

Depuis 1999, la SA internezzo accompagne et conseille ses clientes et clients dans leur présence numérique. Depuis le début de l'année 2022, l'entreprise a rejoint PROSPERITA.

« Nous analysons et concevons des stratégies globales en ligne et numériques, élaborons des concepts axés sur des groupes cibles et développons des designs web pour une expérience utilisateur de qualité, des solutions web numériques et des applications. Cela vous semble-t-il trop technique ? Nous voulons donner à notre clientèle une vision claire de l'évolution numérique. Pour ce faire, nous les prenons par la main et les accompagnons à travers tous les processus, réflexions et étapes afin qu'au final, leur site web soit cohérent et adapté à leurs besoins. Nous visons une collaboration étroite, loyale et fructueuse avec nos clientes et clients. Il nous tient à cœur de travailler avec et pour les gens.

Ce sont précisément ces valeurs qui nous ont conduits à PROSPERITA. Il est essentiel pour nous d'avoir des valeurs similaires et de pouvoir compter sur une confiance mutuelle afin d'obtenir ensemble des succès et de créer une relation personnelle durable

Chez internezzo, le bien-être, la santé et la prévoyance de notre personnel sont extrêmement importants. Avec PROSPERITA, nous avons trouvé un prestataire de prévoyance qui non seulement partage les mêmes valeurs que nous, mais qui offre également à notre personnel une solution de prévoyance attrayante. »



# Personnel

Comme vous l'avez peut-être constaté personnellement, la qualité des services de gestion de PROSPERITA s'est très nettement améliorée depuis le changement intervenu début 2021. La collaboration entre la direction à Berne et l'équipe administrative à Bâle est désormais bien rodée. L'équipe de gestion de PROSPERITA s'est à présent restructurée.

## Changement

Lors de l'assemblée des délégués de juin, la responsable du mandat Makbule Özdengiz a fait ses adieux à PROSPERITA, car elle a rejoint une autre caisse de pension. Elle est remplacée par Tobias Habich, qui fait partie de l'équipe depuis avril 2021 et qui terminera sa formation de spécialiste en assurances sociales à la fin de l'année. Michel Lobsiger et Sarina Meier font toujours partie de l'équipe.

## Adieu

Lisa Castellano ne reviendra pas à l'administration de PROSPERITA après son congé maternité.



# Chiffres clé au 15.08.2022



Capital investi

**627 Mio.**

31.12.2021: 643 Mio.



Assurés

**5222**

31.12.2021: 4772



Caisses de prévoyance

**482**

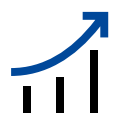
31.12.2021: 417



Taux de couverture

**ca. 106 %**

31.12.2021: 117.5 %



Performance

**-8.37 %**

31.12.2021: 9.91 %



Bénéficiaires de rente de vieillesse

**592**

31.12.2021: 569



Taux de conversion

**5.8 %**

2021: 5.8 %

## Mentions légales

**Secrétariat**

PROSPERITA – Fondation  
pour la prévoyance professionnelle  
Taubenstrasse 32  
3001 Bern

Téléphone 031 343 13 30  
info@prosperita.ch

**Direction**

PROSPERITA – Fondation  
pour la prévoyance professionnelle  
Joel Blunier  
Taubenstrasse 32  
3001 Bern

Téléphone 031 343 13 33  
joel.blunier@prosperita.ch

**Vente**

PROSPERITA – Fondation  
pour la prévoyance professionnelle  
Matthias Luginbühl  
Taubenstrasse 32  
3001 Bern

Téléphone 031 343 13 36  
verkauf@prosperita.ch